

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT N°2023-014/ALT/COMFIB

Dossier N°047 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-010/PRES DU 19 SEPTEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2021061/PR BF 2022 07 00 CONCLU LE 06 AVRIL 2022, A LOME, ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DE BARRAGES ET D'AMENAGEMENT DE BAS-FONDS ET DE PERIMETRES IRRIGUES DANS LA PROVINCE DU GANZOURGOU AU BURKINA FASO (PBAG-PG)

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Yacouba SAVADOGO**, rapporteur.

Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, les jeudi 20 juillet de 11 heures 08 minutes à 12 heures 35 minutes et 27 juillet de 12 heures à 13 heures 15 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2022-008/PRES-TRANS du 08 août 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2021061/PR BF 2022 07 00, signé le 06 avril 2022 à Lomé, entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement, pour le financement du Projet de Construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la Province du Ganzourgou au Burkina Faso.

Au préalable, la Commission a tenu une séance d'appropriation sur le projet de loi le vendredi 14 juillet 2023 de 12 heures 02 minutes à 14 heures 34 minutes.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport, par monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Moussa SAWADOGO ;
- la Commission du développement durable (CDD) par la députée Mariam SIDIBE ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Drissa KY.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de la Commission a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement ;
- débat général ;
- examen du projet de loi article par article ;
- appréciation de la Commission.

I. AUDITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs en quatre points :

- objectifs de développement et bénéficiaires du projet ;
- description technique du projet ;
- résultats attendus ;
- montant et conditions de financement.

En guise d'introduction, le Ministre a souligné que le Burkina Faso est un pays dont l'économie repose sur le secteur agro-sylvo-pastoral qui contribue fortement au PIB national et occupe plus de 80% de la population active.

Cependant, ce secteur est soumis régulièrement aux manifestations des effets de la variabilité et du changement climatiques tels que les sécheresses et les inondations qui impactent négativement la performance de l'économie nationale limitant ainsi le développement socio-économique du pays.

Face à ces contraintes, le Gouvernement du Burkina Faso, depuis plusieurs décennies, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, a entrepris à travers les projets et programmes de développement, la mobilisation et la maîtrise des ressources en eau afin d'améliorer la productivité agro-sylvo-pastorale et industrielle et surtout la satisfaction des besoins en eau de tous les usages.

Le projet de construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la province du Ganzourgou s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan national de Développement économique et social 2021-2025 (PNDES II) et est en cohérence avec :

- la Stratégie de Développement rural (SDR) ;
- la Stratégie nationale de Développement durable de l'Agriculture irriguée (SNDDAI) ;
- la Stratégie nationale de l'Eau (SNE).

Le projet se justifie par les considérations ci-après :

- la mobilisation et la valorisation des ressources en eau ;
- la réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans la zone du projet ;
- la préservation et la protection de l'environnement.

Le projet a été identifié par la Banque ouest africaine de développement suite à l'achèvement de ses études en octobre 2017. Lesdites études ont été financées sur le reliquat de l'avance de fonds des études du Projet de Mobilisation et de Valorisation des Eaux de surface dans le Plateau central (PMVEC), dont la proposition de prêt a été approuvée par le Conseil d'administration de la Banque en septembre 2016.

Le projet sera cofinancé par la Banque ouest africain de développement (BOAD), les institutions de microfinance et le Gouvernement du Burkina Faso.

La durée d'exécution du projet est de cinq ans.

Le présent exposé des motifs concerne le financement de la Banque ouest africain de développement (BOAD). En effet, le Gouvernement a obtenu de la BOAD des fonds pour le financement partiel du projet. C'est un prêt de huit milliards cinq cent millions (8 500 000 000) de francs CFA. Ce financement partiel permettra de réaliser la construction/reconstruction de cinq (05) barrages, l'aménagement de cent trente-cinq (135) hectares de périmètres irrigués, de soixante (60) hectares de bas-fonds au profit des populations de la province du Ganzourgou dans la Région du Plateau central.

1. Objectifs de développement et bénéficiaires du projet

1.1. Objectif de développement du projet

L'objectif de développement du projet est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable.

1.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, la mise en œuvre du projet devrait contribuer à :

- l'intensification et à l'accroissement de la production agricole, pastorale et halieutique ;
- la création d'emplois ;
- la lutte contre la pauvreté par la création de richesse additionnelle.

1.3. Bénéficiaires et zones d'intervention du projet

Les principaux bénéficiaires du projet sont les villages abritant les sites aménagés dont prioritairement les exploitants actuels des sites à aménager. Le projet sera particulièrement attentif aux besoins et préoccupations des femmes et des jeunes des terroirs concernés. La population concernée est estimée à environ 75 400 habitants, soit 12 600 ménages.

La zone d'intervention du projet se situe dans la province du Ganzourgou, Région du Plateau central, notamment les localités de Mogtédou, Rapadama V5, Bomboré V1, Bomboré V3, Tanyendé et Koulwéogo.

2. Description technique du projet

La gestion du projet est faite selon le cadre institutionnel suivant :

- le Maître d'ouvrage est le Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA) représenté par la Direction générale des Infrastructures hydrauliques (DGIH) à travers l'Unité de Gestion du Projet (UGP) du PMVEC ;
- la Maîtrise d'Ouvrage déléguée sera assurée par l'Agence d'Exécution des Travaux Eau et Equipement rural (AGETEER).

Le projet comprend six (06) composantes structurées. Il s'agit :

- des études avec un coût estimatif de cent cinquante-cinq millions (155 000 000) de francs CFA ;
- des travaux de construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués, d'un montant de six milliards cent onze millions (6 111 000 000) de francs CFA ;
- du contrôle, surveillance et supervision des travaux, d'un montant de cinq cent quatre-vingt-dix millions (590 000 000) de francs CFA ;
- de l'appui à la mise en valeur et à la commercialisation, d'un montant de quatre cent trente-deux millions (432 000 000) de francs CFA ;
- des mesures environnementales et sociales d'un montant de sept cent millions (700 000 000) de francs CFA ;
- de la coordination et de la gestion du projet, d'un montant de cinq cent douze millions (512 000 000) de francs CFA.

3. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus du projet sont :

- cinq (05) retenues d'eau sont construites ou réhabilitées ;
- cent trente-cinq (135) hectares de périmètres irrigués en maîtrise totale d'eau sont aménagés ou réhabilités ;
- soixante (60) hectares de bas-fonds en maîtrise partielle d'eau sont aménagés ;
- trois cent (300) hectares de bande de servitude sont délimités et reboisés pour la protection des berges des barrages ;
- vingt-cinq (25) kilomètres de pistes d'accès aux sites et vingt (20) kilomètres de couloirs d'accès aux barrages pour le bétail sont réalisés ;
- six (06) forages à gros débits équipés de pompes solaires pour l'irrigation sont réalisés ;
- six (06) forages équipés de pompes solaires pour l'AEP et douze (12) latrines publiques sont réalisés ;
- six (06) magasins de stockage de céréales et de produits maraîchers avec hangars pour le décortiquage et aires de séchage sont construits ;
- six (06) décortiqueuses, six (06) calibreuses, six (06) batteuses de riz et douze (12) kits améliorés étuvage de riz sont acquis ;
- les capacités de production et de gestion des Organisations paysannes sont renforcées ;
- un système d'information des producteurs (météo, marchés) est mis en place.

Ainsi, les principaux résultats de développement pendant l'exploitation des ouvrages mis en place sont :

- i) Au niveau de l'intensification et de l'accroissement de la production agricole, pastorale et halieutique :
 - cent vingt (120) tonnes de riz paddy additionnelles sont produites annuellement ;
 - deux mille cent (21 00) tonnes de productions maraîchères additionnelles sont produites annuellement.

ii) Au niveau de la création d'emplois :

- création de cent (100) emplois directs notamment pour les jeunes et les femmes ;
- création de huit cent (800) emplois indirects et induits.

iii) Au niveau de la lutte contre la pauvreté par la création de richesses additionnelles :

- contribution à la création de cinq mille (5 000) M francs CFA de valeur ajoutée indirecte et induite ;
- production de recettes fiscales indirectes et induites pour l'Etat à hauteur de cent cinquante (150) M francs CFA.

4. Montant et conditions du financement

Le coût total hors taxes du Projet est de neuf milliards quatre cent millions (9 400 000 000) de francs CFA dont huit milliards cinq cent millions (8 500 000 000) de francs CFA financé par la BOAD, cent trente millions (130 000 000) de francs CFA par les institutions de microfinance et sept cent soixante-dix millions (770 000 000) de francs CFA par l'Etat burkinabè. Les conditions de financement du présent accord de prêt de la BOAD se présentent comme suit :

Tranche Concessionnelle

Montant	5 milliards FCFA
Taux d'intérêt	2% par an
Maturité	18 ans
Différé d'amortissement	05 ans
Date de clôture	30 juin 2026

Tranche Souveraine

Montant	3,5 milliards FCFA
Taux d'intérêt	5,08% par an
Maturité	12 ans
Différé d'amortissement	03 ans
Date de clôture	30 juin 2028

De ce qui précède, il ressort que le Projet de construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la Province du Ganzourgou (PBAB-PG) contribuera au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement durable en lien avec l'objectif stratégique 3.6 du nouveau référentiel de développement 2021-2025.

II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Question n°1 : Dans l'exposé des motifs, au point (iii) des résultats attendus, à quoi correspondent les montants de 5 000 M F CFA et 150 M F CFA ?

Réponse : Les 5 000 M F CFA correspondent à une évaluation de la valeur ajoutée du Projet issue de la production (productions agricoles et halieutiques).

Les 150 M F CFA correspondent à une évaluation de la valeur ajoutée du Projet issue des recettes fiscales provenant des taxes sur l'eau, sur les productions halieutiques, etc.

Question n°2 : Quels sont les critères et les méthodes de détermination des résultats attendus ? Ces résultats sont-ils en adéquation avec les objectifs fixés ?

Réponse : Les résultats attendus ont été obtenus à partir des études de faisabilité qui ont dégagé le potentiel pour chaque site.

Les acquisitions prévues et les actions de renforcement des capacités ont été définies en fonction des besoins des populations dans le cadre de la gestion sociale et à l'appui à la mise en valeur.

Les emplois et la création de valeur ajoutée sont des estimations issues de l'analyse économique du projet. L'analyse économique permet de calculer la rentabilité

globale de l'ensemble des investissements qui seront affectés aux aménagements hydro-agricoles et à l'appui de leur mise en valeur.

Les résultats attendus de la mise en œuvre du Projet répondent par conséquent à une logique d'intervention portée sur une identification précise des groupes cibles, des réalisations, une responsabilisation des acteurs et une efficacité dans l'articulation entre les actions à mettre en œuvre et les ressources à mobiliser, en adéquation avec les objectifs fixés.

Question n°3 : Quelle est la date du début effectif des travaux ?

Réponse : Actuellement, le Projet est au stade d'actualisation des études techniques avec l'appui financier de l'Union européenne devant servir pour le démarrage des travaux et qui seront validées en septembre 2023. Après la validation de ces études, suivra le recrutement des entreprises et les travaux pourront effectivement démarrer au dernier trimestre de l'année 2023.

Question n°4 : Quelle différence faites-vous entre les objectifs spécifiques et les objectifs de développement ?

Réponse : Les objectifs spécifiques sont une désagrégation de l'objectif général. Ils définissent ce que le projet compte atteindre dans les différents domaines afin de parvenir à produire l'impact recherché à travers sa mise en œuvre. Ils sont, de ce point de vue, des objectifs de développement intermédiaires.

Question n°5 : Parmi les composantes du Projet, le Gouvernement n'a-t-il pas occulté la prise en compte de la réalisation d'un audit à la fin des travaux ainsi que le volet « suivi et évaluation » ?

Réponse : Pour les audits comptables et financiers, il est prévu annuellement un audit des comptes du projet. Pour le volet suivi-évaluation, il est prévu une évaluation à mi-parcours et en fin du Projet.

Question n°6 : **Qu'est-ce qui est attendu en termes de retombées dans le secteur agro-sylvo-pastoral ?**

Réponse : Pour le secteur agro-sylvo-pastoral, il est prévu, dans le cadre du Projet, la réalisation des couloirs d'accès aux barrages pour le bétail, l'empoissonnement des plans d'eau et la protection des berges des barrages par des plantations sur 300 ha d'espèces arboricoles adaptées.

Question n°7 : **Le Gouvernement peut-il détailler le plan de financement ?**

Réponse : Le coût total hors taxes du Projet sera financé à concurrence de huit milliards cinq cent millions (8 500 000 000) de francs CFA (90,4%) par la BOAD, cent quarante-cinq millions (145 000 000) de francs CFA (1,54%) par l'UE, cent trente millions (130 000 000) de francs CFA (1,4%) par les Institutions de Microfinance et six cent vingt-cinq millions (625 000 000) de francs CFA (6,65%) par l'Etat burkinabè.

Le financement de la BOAD concerne l'ensemble des composantes. L'Union Européenne (UE) supplée l'Etat pour le financement des études. L'Etat contribuera au financement des études des travaux et prendra en charge les mesures environnementales (dédommagement des populations), les frais de location du bâtiment de l'UGP ainsi que les taxes et droits de douanes liés aux acquisitions des biens, services et travaux financés et tout dépassement éventuel du coût du projet. La contribution des Institutions de Microfinance (IMF) porte sur les crédits agricoles aux exploitants.

Question n°8 : Qu'est-ce qui a prévalu au choix de la Région du Plateau central, notamment la province du Ganzourgou pour la réalisation du Projet ?

Réponse : Le Projet de construction de barrages et d'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués dans la province du Ganzourgou (PBAB-PG) est une continuité du Projet de Mobilisation et de Valorisation des Eaux de Surface dans le Plateau central (PMVEC) qui s'exécute actuellement et tous financés par la BOAD.

Question n°9 : Quelle différence existe-t-il entre « barrage » et « retenue d'eau » ? Quelles sont les caractéristiques de chacun de ces ouvrages ?

Réponse : Selon la typologie, on distingue quatre (04) ouvrages de mobilisation de l'eau de surface : les barrages, les boulis, les lacs et les mares.

Le barrage, c'est l'ouvrage d'art hydraulique construit en travers d'un cours d'eau pour réguler ou stocker l'eau et la retenue d'eau est tout simplement l'eau stockée en amont du barrage.

Question n°10 : Le Gouvernement peut-il informer la Représentation nationale sur le niveau de réalisation du Projet ?

Réponse : Les travaux du Projet n'ont pas encore démarré sur le terrain. Nous sommes dans l'attente de la finalisation de l'actualisation des études techniques devant permettre le démarrage effectif des travaux. La fin de l'actualisation de ces études techniques est prévue pour septembre 2023.

Question n°11 : Quelle est la capacité des magasins à réaliser ?

Réponse : Les plans des ouvrages seront proposés dans les études techniques en cours d'actualisation.

Question n°12 : Quels sont les critères d'implantation des projets au niveau des différentes régions ?

Réponse : Dans le cadre du Projet, il est prévu la création de 100 emplois directs pour les jeunes et les femmes et de 800 emplois indirects et induits.

Cette création d'emploi prend en compte les emplois générés au cours de la mise en œuvre du Projet (main d'œuvre locale lors des travaux) et au cours de l'exploitation (exploitation des aménagements, transformation des produits, etc.).

Pour pouvoir mesurer l'atteinte de ce résultat, une situation de référence est prévue avant l'intervention du projet.

Comme les travaux n'ont pas encore démarré sur le terrain, ces emplois ne sont pas encore effectifs.

Question n°13 : Quel est l'état d'avancement du Projet, objet du présent accord de financement ?

Réponse : Les personnes affectées par le projet ayant leurs champs impactés seront prioritairement les bénéficiaires des aménagements. Après la réception des travaux, les parcelles aménagées seront remises aux autorités locales qui, de concert avec l'UGP, se chargeront des attributions conformément aux cahiers des charges de gestion de périmètres aménagés de type familial (une commission d'attribution présidée par le Haut-Commissaire de la province sera mise en place). Le Projet sera particulièrement attentif aux besoins et préoccupations des femmes et des jeunes des terroirs concernés.

Question n°14 : Dans le cadre du présent accord de financement, le Gouvernement a prévu l'aménagement de cinq (05) barrages pour une seule province du Ganzourgou. Pourquoi n'avoir pas prévu une répartition de ces aménagements sur toute l'étendue du territoire de la Région du Plateau central ?

Réponse : Les études techniques des sites retenus pour ce projet avaient déjà été réalisées et financées par les ressources de la BOAD sur le reliquat des études du projet PMVEC qui est actuellement en cours de réalisation dans la région du Plateau central. Sinon, la programmation des ouvrages se fait par maillage et la réalisation d'autres barrages se fera dans d'autres localités du pays par d'autres partenaires.

Question n°15 : Dans le cadre du présent projet, il est prévu une construction cumulée de retenues d'eau et de forages. Qu'en est-il exactement ?

Réponse : Le projet a pour objet, la construction/réhabilitation de cinq (05) barrages et l'aménagement/réhabilitation de 193 ha de périmètres irrigués, de bas-fonds et de jardins maraîchers. La réalisation des forages répond à la prise en compte des mesures environnementales et sociales.

Question n°16 : Le Gouvernement peut-il donner avec précision le nombre de retenues d'eau à construire et à réhabiliter dans le cadre de ce Projet ?

Réponse : Sur les cinq (05) retenues d'eau prévues, il y a quatre (04) nouveaux barrages à construire (barrages de Rapadama V5, de Bomboré V1, de Bomboré V3 et de Tanyendé) et un (01) barrage à réhabiliter (barrage de Mogtédou).

III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION

Au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget (COMFIB) est convaincue que la ratification de l'ordonnance, objet du présent projet de loi permettra :

- de construire quatre barrages respectivement à Rapadama V5, Bomboré V1, Bomboré V3 et Tanyendé ;
- d'aménager vingt (20) hectares de périmètres irrigués et soixante (60) hectares de bas-fonds ;
- de réhabiliter le barrage de Mogtédou et un périmètre irrigué de cent quinze (115) hectares à Mogtédou, en vue de la production de riz et de cultures maraîchères ;
- de renforcer les capacités des populations bénéficiaires et la protection de l'environnement.

Par conséquent, la COMFIB recommande à la plénière l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 27 juillet 2023

Le Rapporteur



Yacouba SAVADOGO

Le Vice-Président



Drissa SANOGO

ANNEXE : LISTES DE PRESENCE

SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER DU VENDREDI 14 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
6.	TRAORE Séphorah Anita Soumaï	Membre
7.	NASSOURI Daaga	Membre
8.	SAVADOGO Yacouba	Membre
09.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
10.	TRAORE/ILBOUDO Anne-Marie Joseph	Membre
11.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
15.	KONE Diakalia	Membre
16.	DIALLO Daouda	Membre

SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT DU JEUDI 20 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
5.	SAVADOGO Yacouba	Membre
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	TAPSOBA Issaka	Membre
8.	FOFANA Haoua	Membre
9.	TRAORE Sephora Anita Soumaï	Membre
10.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	SIDIBE Mariam	CDD
2.	SAWADOGO Moussa	CAEDS
3.	KY Drissa	CGSASH
4.	SAWADOGO Abdoulaye	CGSASH

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
4.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
5.	DIALLO Daouda	Membre
6.	NASSOURI Daaga	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BARO Roger	Ministre
2.	KOUANDA Bouraïma	SG
3.	ILBOUDO Boukakar	DGESS
4.	COMPAORE Boukaré	Coordonnateur PMVEC
5.	YELEMOU Ernest	DG/AGETEER
6.	OUBJAN Seïmata	MEEA
7.	OUEDRAOGO Mariam	DG-COOP/MEFP
8.	PORGO Mariam	MJDHRI/DGRI
9.	SON Abibata	MJDHRI/DGRI
10.	YAMEOGO K. Emmanuel	

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT DU JEUDI 27 JUILLET 2023

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SANOGO Drissa	Vice-président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
4.	LY Hama	2 ^e Secrétaire
5.	SAVADOGO Yacouba	Membre
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	TAPSOBA Issaka	Membre
8.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
9.	NASSOURI Daaga	Membre
10.	FOFANA Haoua	Membre
11.	TRAORE Sephora Anita Soumaï	Membre
12.	OUEDRAOGO Mahamadi	Membre
Députés des Commissions générales saisies pour avis		
1.	SIDIBE Mariam	CDD
2.	KY Drissa	CGSASH

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	KONE Diakalia	Membre
3.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
4.	DIALLO Daouda	Membre

LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BARO Roger	Ministre
2.	BAZIE Yves Gérard	DG/DGADI
3.	YAMPA Thomas	Directeur de cabinet
4.	COMPAORE Boukaré	Coordonnateur PMVEC
5.	YELEMOU Ernest	DG/AGETEER
6.	OUBJAN/DERRA Seïmata	MEEA
7.	HIEN D. John Hermann	DG/DGADI
8.	PORGO Mariam	MJDHRI/DGRI
9.	SON Abibata	MJDHRI/DGRI
10.	KOMI Oumar	DGESS MEEA

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
3.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
4.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
5.	OUEDRAOGO/ZAMPALEGRE Aïcha	Administrateur parlementaire
6.	DIRA Yacouba	Administrateur parlementaire
7.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT